

Compte rendu du CTL du 14 avril 2015

1- Approbation du CTL du 16 janvier 2015 par toutes les organisations syndicales

2- Organisation de l'équipe de renfort

Les règles de mutation et d'affectation des EMR (Ex CP) et des EDRA (Ex DGI) sont différentes jusqu'au 1^{er} septembre 2015. A cette date seront créés les EDR (équipe de renfort).

- Ces nouvelles règles ont été présentées aux personnes concernées fin mars 2015 :

L'équipe de renfort répond à un appel à candidature : il s'agit de poste à profil. L'affectation est nationale : il y a 3 catégories d'affectation : Direction- Sans résidence et équipe de renfort. Au niveau local, l'affectation correspond au CFP le plus proche du domicile.

- La durée des missions sera de 1 semaine à 3 mois, renouvelable.

- Le planning figure sur Ulysse 41 chaque 20 du mois .

- En outre, à la fin de chaque mission le chef de service ayant demandé l'intervention de l'ERD rédigera une fiche de compte rendu d'activité, qui sera remise et signée par l'ERD.

Enfin, les équipes de renfort auront une réunion annuelle avec le RH et ils seront systématiquement associés aux groupes de travail en 2015.

3- Formation professionnelle

Le nombre de jours de formation a augmenté de 19 % relativement à 2013. La formation continue constitue le plus gros volume de ces jours de formation. En revanche, l'équipe des professionnels associés n'est pas assez nombreuse. L'e-formation s'est développée en 2014, près de 45 % des agents ont suivis une e-formation.

De nouveaux outils sont mis en place : K2D permettant aux stagiaires de disposer de son module de formation en ligne ; SELFI propose une documentation en consultation, mise à jour chaque année, OPUS proposera le catalogue des formations.

Enfin, les formations qui s'inscrivent dans un parcours de mobilité fonctionnelle ont un caractère obligatoire, ce qui leur permet d'avoir l'assurance de bénéficier de ces stages.

4- Le budget 2015

Le budget 2015 est en baisse de plus de 5 % relativement à celui de 2014.

Les frais de déplacements ont été payés jusqu'à la date limite en 2014.

Des économies sont attendues en matière d'affranchissement : les recommandés sont très nombreux en 2014. Une mise en concurrence sera opérée. Le budget 2014 a permis l'achat de la Toyota Yaris, cette ligne n'est pas reconduite pour 2015.

Les imprimantes individuelles Lexmark bénéficient jusqu'en Juillet d'un entretien. Ensuite, les toners ne seront pas rachetés (250€ l'unité), et les imprimantes individuelles ne seront pas renouvelées.

En outre, une contribution de 29000€ sera versée en 2015 au titre de la lutte contre le terrorisme.

5- Réorganisation du service des dépôts de fonds.

Une note de la centrale de décembre 2014 fixe le cadre de la réorganisation de ce service : il subsiste un chargé de clientèle et deux agents en charge des opérations de guichet. Compte tenu des profils sécurisés dans l'application Saturne, il faut en permanence 2 agents en mesure d'effectuer ces opérations. Le profil du chargé de clientèle est de surcroît incompatible avec ces travaux. Dès lors, il a été décidé de fusionner le service des dépôts de fonds avec celui du service comptabilité. Cette opération s'effectuera au moment du déménagement. Les agents seront physiquement avec le service de la comptabilité et le chargé de clientèle dans un autre bureau.

Questions diverses :

- Quid des frais de déplacement des EMR quand ils sont amenés à se déplacer sur Blois . En effet, leur résidence de rattachement est Blois ?. Dans ce cadre, le lieu des départ des frais de déplacement pris en compte sera le PNC le plus proche de leur domicile.